

MAIRIE LE PIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le trois octobre à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M Raymond BONNOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 septembre 2014

PRESENTS : MM BONNOT Raymond – LAPANDRY Damien – PASCOT Olivier - TIXIER Arnaud – BERTHIAUD Michel – JARDIN Pascal et Mmes TUDURY Marianne (20h45) – GEVAUDAN Aurélie – SAVRE Sylvie.

ABSENTS : M DECERLE Alain et M MOREAU Guillaume (excusés)

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 09

Nombre de Conseillers votants : 09

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE DU LOTISSEMENT « DES VIGNES » ET DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING

M le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 16 mai 2014, il avait retenu «La Fabrique d'Architecture » pour assurer la maitrise d'œuvre du lotissement « des vignes » et du parking en face le cimetière. Il faudrait donc autoriser à Monsieur le Maire à signer le marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de maitrise d'œuvre du lotissement « des vignes » et de l'aménagement d'un parking avec «La Fabrique d'Architecture » ainsi que toute autre pièce nécessaire au marché.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE TRAVAUX DU LOTISSEMENT « DES VIGNES » ET DE L'AMENAGEMENT D'UN PARKING

M le Maire explique au Conseil Municipal que le marché de travaux du lotissement « des vignes » et de l'aménagement d'un parking sera publier prochainement et qu'il serait donc nécessaire de l'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer le marché de travaux du lotissement « des vignes » et de l'aménagement d'un parking ainsi que toute autre pièce nécessaire au marché.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SECTION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU DONJON

M le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier provenant du responsable de la section « Jeunes Sapeurs Pompiers » du DONJON, sollicitant une subvention pour faire face aux besoins matériels de l'association encadrant les jeunes sapeurs pompiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

⇒ Décide d'attribuer une subvention de 50€ (cinquante euros) à l'association UDSP 03 JSP LE DONJON.

⇒ Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
61521 (011) – terrains	-250.00€		
6574(65) :subv.fonct.aux asso.&autres pe	250.00 €		
TOTAL DEPENSES	0.00€	TOTAL RECETTES	0.00€

CREATION DU PROGRAMME N°257 « REMPLACEMENT DU CHAUFFE-EAU AUX VESTIAIRES DU STADE DE FOOT » ET VIREMENTS DE CREDITS

M le Maire explique au Conseil Municipal, qu'il a été nécessaire de changer, en mesure d'urgence, le chauffe-eau des vestiaires du stade de football, car il fonctionnait plus. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise SANI CHAUFF SERVICE pour un montant HT de 1332€ soit 1598.40€ TTC. Il faudrait donc autoriser la création d'un nouveau programme pour régler cette dépense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

⇒ Décide de créer le programme n°257 « remplacement d'un chauffe-eau aux vestiaires du stade de football ».

⇒ Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2158 (21) – 257 : Autres install., matériel et	1599.00 €	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	1599.00 €
TOTAL DEPENSES	1599.00 €	TOTAL RECETTES	1599.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section d'investissement	1599.00€		
60612 (011) : Energie - Electricité	-1599.00 €		
TOTAL DEPENSES	0.00€	TOTAL RECETTES	0.00€

PRIX DU CHEMIN PIETONNIER ACHETE A MONSIEUR CABAMUS ET MADAME RAY

M le Maire rappelle que par délibération en date du 31 juillet dernier, le Conseil Municipal décide d'acquérir une parcelle de terrain appartenant à Monsieur CABAMUS Christophe et Madame RAY Martine pour créer un chemin piétonnier. Il précise que le prix définitif n'avait pas été déterminé car le nombre de m² n'était pas connu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ Fixe le prix du terrain acheté, d'une contenance de 1268 m² à 3170€ (trois mille cent soixante dix euros) ; soit 2.50€ le m².
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'achat avec Monsieur CABAMUS et Madame RAY chez Maître Perrot, Notaire à Le Donjon, ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de cette opération.

VENTE D'ARMOIRE A CLAPETS

M le Maire explique au Conseil Municipal qu'une personne serait intéressée pour acheter 4 armoires à clapets qui ne servent plus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ Décide de vendre à Monsieur et Madame CHARNET Jérôme, les 4 armoires à clapets au prix de 50€ l'unité (cinquante euros), soit 200€ le tout (deux cent euros). Les acheteurs viendront récupérer les meubles en mairie.

CREATION DU PROGRAMME N°256 « REMPLACEMENT D'UN VOLET ROULANT DE LA SALLE POLYVALENTE » ET VIREMENTS DE CREDITS

M le Maire explique au Conseil Municipal, que suite à un orage, il a été nécessaire de changer un volant roulant électrique à la salle polyvalente, car celui-ci était grillé. Il précise que la SAS ADAM a fourni le volet pour un montant HT de 434.38€ soit 521.26€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ Décide de créer le programme n°256 « remplacement d'un volet roulant de la salle polyvalente ».
- ⇒ Décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
2313 (23) – 256 : Constructions	522.00 €	021 (021) : virement de la section de fonctionnement	522.00 €
TOTAL DEPENSES	522.00 €	TOTAL RECETTES	522.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article - Opération	Montant
023 (023) : virement à la section d'investissement	522.00€		
60612 (011) : Energie - Electricité	-522.00 €		
TOTAL DEPENSES	0.00€	TOTAL RECETTES	0.00€

SECURISATION DE LA MAIRIE

Suite au cambriolage des locaux de la mairie en juin dernier, Monsieur le Maire présente, comme convenu, différents devis concernant la sécurisation de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré et considérant que certains accès de la mairie nécessitent d'être plus sécurisés, le conseil municipal :

- ⇒ Décide de retenir les devis de la SARL Stéphane BILLAUD pour le montant HT de 715.43€ soit 858.52€ TTC (grille de sécurité devant la porte intérieure) et la somme de 1356€ HT soit 1627.20€ TTC (fourniture et pose d'une grille extensible devant la porte d'entrée). Le total des travaux s'élève à 2071.43€ HT soit 2485.72€ TTC.
- ⇒ Sollicite une subvention au titre de la DETR 2015 pour aider à financer une partie des travaux.
- ⇒ S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2015.

REVERSEMENT DU FONDS D'AMORCAGE ENTRE LES TROIS COMMUNES DU RPI

M le Maire rappelle que suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2013-2014, le règlement définissant les règles entre les trois communes du RPI avait été modifié. Il précise qu'il serait nécessaire d'apporter une nouvelle modification concernant le fonds d'amorçage versé par l'Etat. En effet chaque commune perçoit 50€ par enfant scolarisé dans son école alors que la répartition des charges s'effectue suivant le nombre d'enfants habitant chaque commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ⇒ Autorise la modification du règlement du RPI en ajoutant le paragraphe suivant : « Le fonds d'amorçage sera réparti entre les trois communes en fonction du nombre d'élèves issus de chaque commune ».
- ⇒ Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au règlement établi entre les trois communes.

DIVERS

- o Le conseil municipal est informé que la gérante du café-restaurant cessera son activité au 31 mars 2015.
- o Des précisions seront demandées sur les devis d'installation d'un ralentisseur dans le bourg et la création d'une place handicapée devant la mairie.
- o Le conseil municipal est informé qu'ORANGE installera la fibre optique sur une partie de la commune.
- o Divers travaux seront réalisés au cimetière et dans la butte se trouvant à proximité du café-restaurant.
- o Le dossier concernant la refonte de la cloche de l'église reste à l'étude.